



## Conditions générales de services des évènements VogAvecMoi

1/ Les évènements VogAvecMoi, dénommés VogWeek, ont pour objet de mettre en relation des membres de la communauté dans le cadre d'une navigation partagée. Elles se font sous la responsabilité des propriétaires du bateau ou d'un skipper professionnel si le bateau a été loué pour la navigation.

2/ L'inscription sert à payer les frais d'apéritifs, de logistique et d'organisation liés à l'évènement. Les bateaux sont mis à disposition par les propriétaires suivant les règles classiques de la co-navigation et restent sous leur responsabilité intégrale ou celle des chefs de bord à qui ils l'auront déléguée.

Quand le bateau est loué à un tiers, une partie de l'inscription sert à payer la location partagée du bateau et la rémunération du skipper professionnel au prorata du nombre de participants.

3/ Toute inscription n'est valable qu'accompagnée de son règlement, effectué par Carte Bancaire via le formulaire en ligne ou envoyé par chèque postal (français uniquement) à l'adresse suivante : VogAvecMoi, 16 rue Xara Baita, 64310 Ascaïn

4/ Toute inscription est définitive et non remboursable, à l'exception du délai légal de rétractation pour les ventes de services par Internet. Il sera toutefois possible de se faire remplacer avec l'accord de VogAvecMoi.

5/ À tout moment, VogAvecMoi se réserve le droit de refuser l'inscription d'un participant.

6/ Tout inscrit autorise que son image soit utilisée gratuitement sur les photos et les vidéos de l'évènement par VogAvecMoi, sur tous les supports.

7/ En validant l'inscription, les participants déchargent VogAvecMoi de toute responsabilité lors des navigations en flottille auxquelles ils participent. Le participant renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de VogAvecMoi et ses collaborateurs. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens matériels se produisant lors de navigation en flottille. Le participant est informé qu'il lui appartient de souscrire personnellement une assurance maladie/accident et responsabilité civile. A titre individuel, chaque participant est responsable financièrement des dégradations volontaire ou involontaire occasionnée par son fait durant un évènement.